



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 juin 2020

#### **Mesures sanitaires dans les bureaux de vote pour le second tour des élections municipales et communautaires 2020**

En raison de la situation sanitaire actuelle, la préfète de la Gironde a demandé aux 55 maires concernés la mise en place de mesures afin de garantir la sécurité sanitaire de tous les électeurs ce dimanche 28 juin à l'occasion du second tour des élections municipales et communautaires 2020 :

- les bureaux de vote seront aménagés de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente ;
- le nombre d'électeurs pouvant accéder simultanément au bureau de vote sera également limité et priorité sera donnée pour voter aux personnes vulnérables ;
- chaque bureau de vote devra également obligatoirement être équipé d'un accès à un point d'eau avec du savon, ou du gel hydro-alcoolique ;
- le port du masque sera obligatoire pour tout électeur se présentant au bureau de vote et pour toute personne en charge des opérations électorales et de leur contrôle, qui seront en outre équipés de visières. Il pourra être demandé aux électeurs de retirer momentanément leur masque aux fins de contrôle de leur identité.

Il est recommandé aux électeurs de se munir de leur propre stylo pour émarger (encre bleu ou noir).

Conformément aux engagements du ministre de l'intérieur, **l'approvisionnement des communes et bureaux de vote en masques, visières de protection et gel hydroalcoolique a été pris en charge intégralement par l'État. Ainsi en Gironde, ce sont 315 424 masques, 6 162 visières et 1 402 litres de gel hydroalcoolique qui ont été distribués aux 55 communes concernées par le 2d tour des élections municipales.**